Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 074-200026169-20260928-SMG_2026_017-DE

Syndicat Mixte des Glières

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

n° SMG-2026-017

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE L'EXERCICE 2026

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières, dûment convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni au Conseil Départemental, à Annecy, sous la présidence de :

M. François EXCOFFIER, Président du Syndicat

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	MM. Christian ANSELME, Pierre BARRUCAND, Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, M. Mickaël MAISTRE
Autres membres :	**Titulaires** MM. Marcel CATTANEO, Bruno DUMEIGNIL, Mme Agnès GAY
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
M. Jean-Jacques WROBLEWSKI	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
M. Martial SADDIER	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	**12**	**Adopté à l'unanimité**	
Présent(e)s :	**8**	**Voix Pour**	**9**
Représenté(e)(s) / Absent(e)(s) excusé(e)(s)	**1 / 1**	**Voix contre**	**0**
Suffrages exprimés :	**9**	**Abstention(s)**	**0**
Elu(e)s déporté(e)s :			

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 074-200026169-20260928-SMG_2026_017-DE

M. le Président rappelle que le présent budget est voté selon la nomenclature par nature, pour les deux sections investissement et fonctionnement. Cette modalité de vote permet de réguler les dépenses à l'intérieur d'un même chapitre. Il est assorti d'une présentation croisée par fonction.

Les propositions de la décision modificative n° 1 pour 2026 s'établissent de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

L'Autorisation de Programme (AP) n° 01010001001 millésimée 2026, renommée « Aménagements du Plateau », se voient augmenter de + 400 000 € d'AP afin d'intégrer les acquisitions de dameuse et de motoneige à venir pour la saison hivernale 2026/2027. Les crédits de paiement (CP) de 400 000 € sont inscrits en 2027 et n'impactent donc pas les dépenses d'investissements sur 2026.

- **DEPENSES pour un montant de -31 000,00 €**

- 21 Immobilisations corporelles.....-31 000,00 €

- **RECETTES pour un montant de -31 000,00 €**

- 021 Virement de la section de fonctionnement..... -31 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- **DEPENSES pour un montant de 0,00 €**

- 011 Charges à caractère général.....- 41 030,00 €
- 012 Charges de personnels.....+ 41 030,00 €
- 65 Autres charges de gestion courante.....+ 31 000,00 €
- 023 Virement à la section d'investissement.....- 31 000,00 €

- **RECETTES pour un montant de 0,00 €**

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes.

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n° 1 pour 2026 telle qu'elle vient de lui être présentée ainsi que les modifications sur l'Autorisation de Programme présentées et figurant en annexe.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Syndicat Mixte des Glières,

François EXCOFFIER